

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 19 avril 2018, affichée le 19 avril 2018, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Mr Caillard Olivier, piégeur agréé

Offre des services périscolaires rentrée scolaire de septembre 2018

Financement des travaux et projets à venir

Modification du plan local d'urbanisme

Achat de terrain

Sollicitation fonds de concours Communauté de communes des Loges

Convention constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt », l'Art entre Loire et Campagne

Sollicitation fonds départemental d'accompagnement culturel - spectacle de cirque octobre 2018

Elaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS), du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), de la Surveillance de la qualité de l'air au sein des établissements recevant du public

Elaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Valérie NEYROLLES, Sylvie VUILLET, Philippe DESSART, Aurélie BLOT, Michel CHARTIER, Gilles MARCHAND.

Absents donnant pouvoir : Michel VARLOTEAUX à Christian TOUSSAINT.

Absents : Anne-Xavière COURONNÉ, Stéphanie VENANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Sylvie VUILLET

Adoption du PV de la séance du 27.03.2018. Le procès-verbal est **adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.**

Il est proposé et ajouté, avec l'accord unanime des membres du conseil municipal, le point suivant à l'ordre du jour : Intersession des membres titulaire et suppléant de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes des loges.

Intervention de Mr Caillard Olivier, piégeur agréé

Face au problème récurrent des pigeons sous le préau de l'école et dans le clocher de l'Eglise, la commune a sollicité Mr Caillard Olivier, piégeur agréé, qui vient nous présenter sa possible intervention.

Cette action de régularisation des pigeons sur la commune, pourra être menée gratuitement par Mr Caillard. Elle sera réalisée par le biais de poses de cages et tirs de carabine à air comprimé.

Cette campagne fera l'objet d'une information aux habitants de la commune.

En contrepartie, un appel aux bénévoles et un partenariat avec l'école sera lancé pour réintroduire sur notre territoire des espèces protégées comme les martinets et les chauves-souris.

Délibération 2018- 28: Offre des services péri et extra scolaires rentrée scolaire de septembre 2018

La commission municipale enfance, réunie le 4 avril 2018, a étudié la fréquentation et les coûts des services périscolaires.

	<i>Coût annuel 2017 moyen (dépenses moins recettes)</i>	<i>Partenaires Financiers (participation annuelle 2017)</i>	<i>Fréquentation (2017)</i>
Cantine	30 000 €	-	95 enfants par jour
TAP	4 000 €	CAF 3 600 € Fonds de soutien de l'Etat à la réforme des rythmes scolaires 5 800 €	95 enfants par jour
Périscolaire	4 000 €	CAF 6 500 €	29 enfants par jour
Centre de Loisirs mercredis	2 000 €	CAF 6 000 €	15 enfants par jour
Centre de Loisirs vacances	5 000 €	CAF 9 000 €	22 enfants par jour
TOTAL	45 000 €		

Bilan de la fréquentation : en baisse sur l'ensemble des services pour l'année scolaire 2017-2018 mais évolution possible.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

De maintenir à l'identique à la rentrée de septembre 2018 l'ensemble des services actuels :

- restauration scolaire 2 services 12 à 13h50
- TAP 2 services de 12 à 13h50
- Accueil périscolaire matins et soir 7h15 à 18h45 avec goûter
- Accueil périscolaire mercredis après-midi 12 à 18h30 avec repas et goûter
- Accueil de loisirs (vacances) 7 semaines par an (1ères semaines des vacances d'hiver, de printemps et de toussaint + mois de juillet) 8-18h30 avec repas et goûters + séjours accessoires de 3 nuits max.

De renouveler la convention de prestation de service pédagogique avec la Ligue de l'enseignement du Loiret pour l'accueil périscolaire des mercredis après-midi et l'accueil de loisirs.

Et au vue de la baisse de fréquentation, de réduire l'intervention de personnel de 8.75 hebdo en temps scolaire, et 165 annuelles en période de vacances.

Délibération 2018- 29: Prêt à court terme en attente de subventions

Besoin de trésorerie de 100 000 € de mai à octobre 2018 pour permettre le règlement des factures de travaux en cours en attendant le solde des subventions notifiées.

Organismes bancaires ayant répondu à notre sollicitation :

- Banque postale : offre de prêt relais de 100 000 € sur 1 an et 6 mois / possibilité de remboursement anticipé sans frais / taux fixe de 0.56 % an soit 46.66 € d'intérêts mensuels / 200 € frais engagement

- Crédit agricole : offre de prêt à court terme de 100 000 € sur 1 an / possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais / taux fixe de 0.32 % an soit 26.66 € d'intérêts mensuels / 100 € frais engagement

- Caisse épargne : Ligne de trésorerie interactive de 100 000€ jusqu'au 31.12.2018 / taux euribor 1 semaine + 1% (correspond actuellement à 51.66 € d'intérêts mensuels pour tirage complet – commission de non utilisation (env. 8 € par mois sans tirage)) / 300 € frais engagement

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de retenir la proposition du crédit agricole.

Ce choix d'une offre de prêt et non d'une ligne de Trésorerie, nécessite l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif. Il convient donc de voter une décision budgétaire modificative.

1 000 € de charges financières d'intérêts ont été prévues au budget primitif 2018 en dépenses de fonctionnement pour ce besoin de trésorerie.

Délibération 2018- 30: Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal

Vu la délibération 2018-29 du 24.04.2018 : acceptation d'une offre de prêt à court terme en attente de subventions de 100 000 € sur 1 an,

Il convient d'inscrire au budget primitif 2018 les crédits budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal décrite ci-dessous.

Section d'investissement	BP	DM 1	BP+ DM1
Dépenses Chapitre 16 Compte 1641 Emprunts	0 €	+ 100 000 €	100 000 €
Dépenses Chapitre 16 Compte 1641 Emprunts	0 €	+ 100 000 €	100 000 €

Modification du plan local d'urbanisme

La commission municipale urbanisme réunie le 18.04.2018 a relisté les points du plan local d'urbanisme (PLU) qu'il convient de réfléchir à modifier :

- mise en œuvre de l'arrêt de la Cour d'appel administrative du 18.04.2017 (voir procès-verbal du conseil municipal du 06.05.2017)
- assouplissement des règles relatives aux autorisations concernant les petites constructions (carports, cabanes de jardin...)

- rendre possible certains projets en zone naturelle
- redéfinition du zonage de l'assainissement collectif
- inventaire des immeubles ayant fait l'objet d'une omission lors de la réalisation du PLU
- vérification du fondement du classement des parcelles en zone protégée
- redéfinition du périmètre d'exploitation de carrière

La collectivité va reprendre contact avec le cabinet d'études ayant réalisé le PLU original afin de l'aider dans cette démarche.

Achat de terrain

Madame le Maire présente la vente, par un particulier, d'une parcelle cadastrale, comprenant un étang, située dans le bourg de la commune.

La collectivité a présenté une offre d'achat refusée par le vendeur.

Sollicitation fonds de concours Communauté de communes des Loges

Madame le Maire présente le règlement de fonds de concours, auquel peuvent prétendre ses communes membres, adopté par le conseil communautaire le 26.03.2018.

Délibération 2018- 31: Convention constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt », l'Art entre Loire et Campagne »

LA CONSTELLATION CULTURELLE : Les communes de Bouzy-la-forêt, Darvoy, Fay-aux-Loges, Férolles, Jargeau (commune référente) et Sandillon ont décidé de se regrouper pour fédérer des politiques culturelles jusqu'à présent menées séparément et annuellement. Il s'agit de tendre, pour 3 ans, vers une stratégie culturelle commune pour une population d'environ 16 500 Hab.

Pour l'année 2018 :

- un festival de Théâtre avec des artistes de renommée : Fay'stival (du 16 au 20 mai 2018) à Fay-aux-Loges ;
 - un festival de musique Sandi'not (du 16 et 17 juin 2018) à Sandillon ;
 - des résidences d'artistes au Palace des Salopettes tout au long de l'année à Férolles, clôturées par des diffusions de création ;
 - des dynamiques culturelles d'été avec le Fantastic Fire, spectacle opéra-pyrotechnique (14 juillet 2018) sur la Plage de Jargeau et le Bal à Poupette (30 juin 2018) à Sandillon ;
 - des dynamiques culturelles d'automne, le Cyclo Ligéro Spectacle sur les communes de Darvoy, Sandillon, Jargeau (dimanche 2 septembre),
 - Spectacle en Cirque à Bouzy-la-Forêt (octobre 2018) ;
 - des dynamiques musicales de printemps, avec un récital de Piano (30 mars 2018) à Jargeau ;
 - des dynamiques musicales d'automne, avec de la chanson française (octobre 2018) à Jargeau.
- Toutes actions de créations et de diffusion font intervenir des artistes professionnels de la région Centre - Val de Loire ou de renommée nationale et pour la plupart sont accompagnées d'actions de médiations à destination de différents publics du territoire dont des publics scolaire, empêché, ou intergénérationnel...*

Pour les années 2019 et 2020, une nouvelle programmation sera mise en place en tenant compte des exigences inhérentes au subventionnement et permettra d'accueillir éventuellement par avenants de nouvelles communes de la Communauté de Communes des Loges.

Programme Spectacle en Cirque à Bouzy-la-Forêt -octobre 2018 :
Cri 'O 'Lane cirque , cirque professionnel des Bordes.

- 1er au 12 Octobre 2018 : actions de médiation auprès des 5 classes de l'école (élémentaire et maternelle) soit 25 séances à raison de 137,5 € la séance assurées par deux professionnels.
- samedi 13 Octobre auront lieu dans l'après-midi 2 spectacles assurés par les enfants de l'école. Coût spectacles et préparation 770 €.
- spectacles tout public les vendredi 12 en soirée et le samedi 13 en soirée. 2 compagnies (Eh Alors, 1 heure 1700 € et La Cie Toit d'abord 1 heure 1400 €).
- Location chapiteau 1^{er} au 14 octobre 2018 : 3 600 €
SOIT 10 907.50 €

Financement du programme bulzancien 2018 :

- Région : 4 363 € (40%)
- Département : 4 000 € espérés au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes et d'une autre enveloppe culturelle du département
- Mécénat
- Recettes provenant de la vente des places de spectacle

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Aurélia BLOT),**

Autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Délibération 2018- 32: Sollicitation du fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes- spectacle de cirque octobre 2018

Vu la programmation de cirque en octobre 2018 décrite ci-dessus,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Aurélia BLOT),**

Décide de solliciter le fonds départemental d'accompagnement culturel aux communes à hauteur de 3 000 €.

Elaboration Plan communal de sauvegarde (PCS), du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et de la Surveillance de la qualité de l'air au sein des établissements recevant du public

Christian TOUSSAINT présente l'état d'avancement de l'élaboration de ces documents. Leur vote sera soumis au conseil municipal ultérieurement.

Elaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Communication de la Région Centre :

**Ensemble, nous construisons
la région Centre-Val de Loire de demain !**

Comme vous le savez, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée dans l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Parce qu'il dessine l'avenir de notre région pour les 20 prochaines années,

ce schéma se construit dans le cadre d'une large concertation.

Nous vous rappelons que vous pouvez contribuer en ligne sur le site www.democratie-permanente.fr.

Vous y trouverez jusqu'au 30 avril un [questionnaire citoyen](#) et un espace de [contribution en ligne](#) vous permettant de vous exprimer sur les grands enjeux pour notre région :

- Quels atouts régionaux faut-il valoriser pour renforcer notre attractivité ?
- Comment conjuguer la diversité de nos territoires et répondre aux besoins du quotidien ?
- Comment aménager durablement nos territoires pour relever les défis environnementaux ?

Les réunions publiques des « Ateliers 360° » se déroulent également jusqu'en mai prochain.

Délibération 2018- 33: Interversion des membres titulaire et suppléant de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes des Loges.

Vu la délibération 2017-02 du 27.02.2018 désignant François DAUBIN, membre titulaire, et Jean-Claude TONDU, suppléant de la CLECT de la Communauté de communes des Loges,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Désigne Jean-Claude TONDU, membre titulaire, et François DAUBIN suppléant de la CLECT de la Communauté de communes des Loges.

DIVERS

Projet de construction par bailleur social sur terrain appartenant à la Communauté de communes des Loges, derrière l'Eglise : ce projet, de 5/6 logements à loyer modéré destinés à la location et de 8/10 terrains viabilisés en accession à la propriété, devra voir le jour en partenariat avec LogemLoiret.

Animations :

- Belle manifestation culturelle journée des « Esprits de la forêt » organisée en forêt bulzacienne le dimanche 15 avril 2018. Remerciements aux bénévoles des associations communales pour leur implication.

-8 mai 2018 : Cérémonie aux monuments aux morts à 10h45, course cycliste toute la journée.

- vendredi 22 juin 2018 : Fête de la musique à 18h30

La séance est close à 23h30.

Compte-rendu affiché en Mairie le 27 avril 2018.

Prochaine séance le 22 mai 2018.

Sylvie VUILLET.